

## REGLEMENT - GRAND JEU CONCOURS DE L'ETE

DU 20 JUILLET 2018 AU 31 AOUT 2018

### Article 1 :

Euro Energies, Société par actions simplifiées (SAS) au capital de 705.000 €, dont le siège social est situé Parc d'activités économiques - Plaine de Courance - 79 360 Granzay Gript (RCS Niort 497 870 261), organise sur la période du 20 juillet au 31 août, un tirage au sort d'une palette de bois de chauffage ainsi que des codes de réductions à valoir sur des commandes passées sur le site.

### Article 2 :

Ce jeu est accessible sur le site internet [www.crepito.fr](http://www.crepito.fr).

### Article 3 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, résidant en France métropolitaine (hors Corse et DOM TOM), à l'exception des membres du personnel, des sociétés organisatrices, de leurs fournisseurs et de leurs conjoints et enfants.

Une seule participation par famille (même nom, même adresse), pendant toute la durée du jeu.

### Article 4 :

Pour participer, il suffit de s'inscrire via le formulaire à l'adresse suivante :

<https://www.crepito.fr/jeu-concours/> sur le site de vente en ligne [www.crepito.fr](http://www.crepito.fr) dans la période du jeu, soit entre le 20 juillet et le 31 août 2018.

Le tirage au sort, qui aura lieu le 31 août 2018 à 10h au siège de la société Euro Energies, à Granzay Gript, désignera les différents gagnants du jeu.

### Article 5 :

La société Euro Energies met en jeu :

- 1 palette de bois de chauffage au choix : une palette de 78 sacs de 15 kg de pellets ou une palette de 2400dm<sup>3</sup> de bûches de bois de 30 ou 40cm.
- 1 code de réduction de 100€\*
- 1 code de réduction de 50€\*
- 7 codes de réduction de 10€\*

\*les codes de réduction sont à valoir sur une commande d'un montant minimum de 250€ passée entre le 3 septembre 2018 et le 3 septembre 2019.

### Article 6 :

Les gagnants seront avisés par téléphone et réceptionneront leur lot par un transporteur pour la palette et par courriel pour les codes de réduction.

Les gagnants acceptent que leurs noms et prénoms soient communiqués au public sur le site internet [www.crepito.fr](http://www.crepito.fr).

### Article 7 :

La participation au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site internet [www.crepito.fr](http://www.crepito.fr).

Article 8 :

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78.17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au jeu, auprès de la Société Euro Energies. Ces informations sont destinées à l'usage interne de la société Euro Energies et ne seront pas cédées à des tiers.